



Conseil municipal du 19 décembre 2022

Délibération n° 122-22

Objet : Attribution d'une aide aux travaux de rénovation de façade dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Monsieur MOINE Jean-Louis

Date de convocation : 13/12/2022

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Véronique ZIMMERMANN

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD - Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT - Sébastien PONCET – Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN - Serge CAFIERO – Anne-Laurence OLTRA - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS

Membres excusés et représentés :

Loïc BIOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Jocelyne TACCHINI a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sophie PIVOT

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Par la délibération n°80/18 du 1er octobre 2018, la commune a approuvé la mise en place d'une opération façade pour la valorisation et la revitalisation du centre-bourg.

Le règlement définit trois zones avec trois niveaux de subventions :

- Zone 1 : les abords immédiats de l'église St Pierre, avec des travaux subventionnables à hauteur de 40% du coût TTC des travaux subventionnables, plafonné à 15 000€
- Zone 2 : le bourg historique, avec des travaux subventionnables à hauteur de 30% du coût TTC des travaux subventionnables, plafonné à 15 000€
- Zone 3 : les secteurs périphériques, avec des travaux subventionnables à hauteur de 20% du coût TTC des travaux subventionnables, plafonné à 15 000€
- Sont éligibles les bâtiments antérieurs à 1960.

Dans ce cadre, Monsieur MOINE Jean Louis, propriétaire de la propriété située 4 rue de Belfort à Mornant, situé aux abords immédiats de l'église St Pierre, sollicite la commune de Mornant pour des travaux de rénovation de façade. Située en zone 1 cœur de bourg, ces travaux sont subventionnables à hauteur de 40% du coût total des travaux soit 6738.60 € TTC.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Reprise des joints de la façade donnant sur la rue des Petits Terreaux

Ces travaux répondent aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune avec notamment le dépôt d'une déclaration préalable 069 141 22 00 139.

La subvention s'élève à 2695.44 € basée sur devis d'un montant de 6738.60 € TTC de l'entreprise OZKULEKCI en date du 10 septembre 2022.

II. LA PROPOSITION

Vu la délibération n°80/18 du Conseil Municipal du 1er octobre 2018 portant approbation de la mise en place d'une opération façade, pour la revitalisation de centre-bourg, et portant approbation des règlements d'intervention des aides financières de la commune ;

Vu la demande déposée par Monsieur MOINE Jean Louis, relative au projet d'amélioration et de valorisation de la propriété située 4 rue de Belfort à Mornant ;

Considérant les travaux envisagés de rénovation de façade ;

Considérant que ces travaux rendent le projet éligible à la subvention aux travaux d'amélioration et de valorisation prévu par la Commune ;

Considérant que la commune de Mornant attribue une aide de 40% du montant des travaux TTC subventionnable plafonné à 15 000 € TTC ;

Cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune, les crédits sont inscrits au Budget 2022, et la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication au recueil des actes administratifs.

La commission Aménagement du Territoire, réunie le 05 décembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Gaël DOUARD,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 2 695.44€ dans le cadre de travaux d'amélioration et de rénovation de la façade donnant sur la rue des Petits Terreaux de la propriété située 4 rue de Belfort à Mornant,
- D'**AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Mornant, le 19 décembre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

